



F -

Demande de documents de bord pour un avion LSA usagé importé d'un Etat membre avec un laissez-passer valide

PARTIE I A RENSEIGNER ET A SIGNER PAR LE POSTULANT

Je vous prie de bien vouloir me délivrer :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> le Laissez-passer (EASA Form 20a)
<input type="checkbox"/> la Licence de Station d'Aéronef (LSA) | <input type="checkbox"/> le livret d'aéronef (P-22-17 § 6.1)
<input type="checkbox"/> le livret moteur (P-22-17 § 6.1)
<input type="checkbox"/> le carnet de route (P-22-17 § 6.1) |
|--|--|

pour l'avion : Constructeur¹ :
 Modèle¹ :
 N° de série¹ :
 Immatriculation Etat Membre exportateur :

Coordonnées du propriétaire au nom duquel l'aéronef sera immatriculé :

Nom, Prénom :	
Raison sociale :	
N° SIRET :	
Forme juridique :	
Adresse :	
N° téléphone :	
Adresse électronique :	

Le responsable du maintien de la navigabilité de l'aéronef sera :

- le propriétaire (voir ci-dessus)
 le locataire inscrit sur le certificat d'immatriculation ou dont le contrat de location mentionne le transfert des responsabilités du propriétaire vers le locataire. Dans ce cas, renseigner les coordonnées du locataire :

Nom, Prénom :	
Raison sociale :	
N° SIRET :	
Forme juridique :	
Adresse :	
N° téléphone :	
Adresse électronique :	

Le soussigné postulant agit en qualité :

- de propriétaire² (voir coordonnées ci-dessus)
 de locataire (voir coordonnées ci-dessus)
 de personne ou d'organisme agréé mandaté par le(s) propriétaire(s) ou par le locataire, selon le cas,³

(Si le postulant n'est ni le propriétaire ni le locataire, renseigner le tableau ci-dessous)

¹ A relever sur la plaque constructeur de l'aéronef

² Si multi-propriété : joindre une liste séparée et le mandat des copropriétaires

³ Joindre le (les) mandat(s) correspondants



F -

Nom, Prénom :	
Raison sociale :	
Si organisme agréé, n° agrément :	
Adresse :	
N° téléphone :	
Adresse électronique :	

Le soussigné postulant certifie que, compte tenu de la nationalité du propriétaire, l'aéronef décrit ci-dessus est éligible à une immatriculation française (voir critères détaillés au § 4.4.1 du P-22-00) :

le propriétaire est une personne physique européenne* (4.4.1.§1 du P-22-00)

le propriétaire est une personne morale européenne* (4.4.1.§2 du P-22-00)

* d'un état membre de l'UE ou de l'espace économique européen.

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'AÉRONEF

DATE DE FABRICATION :

LIEU DE FABRICATION :

1.1. Informations relatives à la masse et à la pesée de l'aéronef

MASSE A VIDE (kg)	MTOW DECLAREE AU MANUEL DE VOL (kg)	MLW DECLAREE AU MANUEL DE VOL (kg)

DATE DERNIERE PESEE	
REELLE	CORRIGEE

1.2. Informations relatives aux heures et cycles de l'aéronef/moteurs/hélice

HEURES DE VOL TOTALES :

MOTEUR	
CONSTRUCTEUR :	
DATE DE PRODUCTION :	
MODÈLE(S) :	
NUMEROS DE SÉRIE :	
Heures de vol totales depuis fabrication :	
Cycles* totaux depuis fabrication :	
Heures de vol totales depuis dernière RG :	
Cycles* totaux depuis dernière RG :	
Date dernière RG :	

* si comptabilisés



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



F -

HÉLICE	
CONSTRUCTEUR :	
DATE DE PRODUCTION :	
MODÈLE(S) Moyeu : Pales :	
NUMÉROS DE SÉRIE :	
Heures de vol totales depuis fabrication :	
Cycles* totaux depuis fabrication :	
Heures de vol totales depuis dernière RG :	
Cycles* totaux depuis dernière RG :	
Date dernière RG :	

* si comptabilisés

1.3. Informations relatives au manuel de vol

MANUEL DE VOL : EN FRANÇAIS EN ANGLAIS

ÉDITION : RÉVISION :

APPROUVÉ EASA LE :

La conformité de la langue du manuel de vol à la règle R-20-00 est établie et vérifiée : OUI

1.4. Informations relatives au programme d'entretien (P-22-17 §6.5)

<input type="checkbox"/> PROGRAMME D'ENTRETIEN APPROUVÉ	Organisme approbateur	Date approbation	N° Edition	Date édition
<input type="checkbox"/> PROGRAMME D'ENTRETIEN DECLARÉ	Nom du propriétaire	Date déclaration	N° Edition	Date édition

Une visite de recalage de l'entretien a-t-elle été définie et appliquée : OUI SANS OBJET

1.5. Mesures d'urgences émises par la DGAC

(Mesures d'urgence décidées par la DGAC en complément des consignes de navigabilité émises ou reconnues par l'EASA : voir les cas possibles dans le G-40-01)

Il n'existe pas, à ce jour, de telles mesures d'urgence applicables à l'aéronef

L'aéronef est conforme aux mesures d'urgence émises par la DGAC



F -

2. CONFORMITÉ DES PLAQUES, DES ÉTIQUETTES ET DES MARQUES D'IMMATRICULATION

SUJET	OUI	NON	COMMENTAIRES
PRESENCE ET CONFORMITE PLAQUE D'IDENTIFICATION CONSTRUCTEUR (Dimensions, informations et position sur l'aéronef)			
PRESENCE ET CONFORMITE PLAQUE D'IDENTITE NATIONALE (cf. arrêté du 28 juillet 2015)			
PRESENCE ET CONFORMITE MARQUES NATIONALITE FUSELAGE (cf. arrêté du 28 juillet 2015)			
PRESENCE ET CONFORMITE MARQUES NATIONALITE AILES (cf. arrêté du 28 juillet 2015)			
PRESENCE ET CONFORMITE DES MARQUAGES/ETIQUETTES ET DE LEUR LANGAGE (cf. R-20-00 « manuel de vol et étiquettes »)			

Des photos illustrant la conformité de chacun des items ci-dessus sont à joindre au présent rapport.



F -

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Sauf si la raison de l'absence d'une pièce est évidente, mentionner dans le paragraphe correspondant la justification de l'absence de cette pièce.

LISTE DES DOCUMENTS DEVANT ETRE TRANSMIS À OSAC	Commentaires postulant	Présence effective et références des pièces jointes (auto-contrôle du postulant)
Documents administratifs		
Mandat(s) du(des) propriétaire(s)		
Copie de la demande de Certificat d'immatriculation		
Copie du Laissez-passer délivré par l'Etat membre exportateur		
Carnet de route si les conditions de vol approuvées exigent l'inscription sur ce dernier d'une mention du renouvellement du laissez-passer		
Responsable du maintien de la navigabilité		
Identification de la personne/organisme responsable de la gestion du maintien de navigabilité		
Si location : copie du contrat (ou des contrats si locations en cascade)		
Conformité de la définition approuvée		
Copie des conditions de vol approuvées qui seront associées au laissez-passer à délivrer		
Si différentes : conditions de vol associées au laissez-passer précédent		
Si applicable : comparaison entre les conditions de vol * <i>* en fonction des différences, OSAC définira au cas par cas le niveau de contrôle nécessaire pour la délivrance du laissez-passer.</i>		
Etat d'application des mesures urgentes émises par la DGAC (voir § 1.5))		
Manuel de vol		
Copie page(s) de garde manuel de vol en langue française approuvé conforme à la définition de l'aéronef ou copie des intercalaires conformes au R-20-00 dans le cas d'un manuel de vol en anglais		
Liste des suppléments au manuel de vol		
Programme d'entretien (PE)		
Copie de la page de garde du PE et de la page portant l'approbation par l'organisme agréé, ou de la déclaration du propriétaire déclaré, selon le cas		
Comparaison entre ancien et nouveau PE Nota : (dans le cas où l'ancien PE n'est pas disponible, le contenu de la visite de recalage est établi à partir de la documentation de l'aéronef (Livrets aéronef, moteur, hélice, comptes rendus des visites effectuées, kardex, état des CN, ...)		
Si applicable, dossier de travail de la visite de recalage et preuve de l'exécution de la visite de recalage		
Liste des travaux reportés		



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



F -

Licence de station d'aéronef		
Attestation de conformité de l'installation radioélectrique (RP-22-90) Nota au postulant : prendre connaissance des dispositions relatives au codage et à l'enregistrement des balises de détresse (arrêté du 21/12/2018)		
Conformité des plaques, étiquettes et des marques d'immatriculation		
Photos		

Je soussigné, le postulant, déclare que l'aéronef est conforme aux conditions de vol approuvées, et en état de navigabilité,

Adresse où devront être envoyés les documents :

- Propriétaire
- Locataire
- Personne ou organisme mandaté par le (les) propriétaire(s)

Lieu et date :

Nom, signature et cachet du postulant :



F -

PARTIE II **PARTIE RESERVÉE A L'AUTORITÉ**

VÉRIFICATIONS DUES AU TITRE DU 21.B.520 :

A renseigner par DOAG/NA à Issy les Moulineaux

1. Éligibilité de la demande :

Le titulaire du laissez-passer est bien le propriétaire au nom de qui est délivré le certificat d'immatriculation (cf. §6.2 de la P-22-17) et l'aéronef est bien éligible à une immatriculation au registre français.

Ce point est définitivement validé lors de la réception de l'accord du bureau des immatriculations.

Dans le cas où le postulant n'est pas le propriétaire ou le locataire, la copie du (des) mandat(s) a été fournie.

L'aéronef était précédemment titulaire d'un laissez-passer délivré par l'autorité d'un Etat membre de l'EASA, en cours de validité

Les conditions de vol sont approuvées et valides.

2. Vérification des justificatifs fournis

Les justificatifs attendus ont été fournis et vérifiés (cf. liste des pièces)

Si les conditions de vol ont été modifiées : la conformité aux points modifiés a été vérifiée

3. Durée de validité du laissez-passer

Date de fin de validité du laissez-passer à délivrer :

Les conditions de vol sont valides pour la durée de validité totale du laissez-passer

La date de fin de validité du laissez-passer à délivrer est antérieure ou égale à celle du laissez-passer présenté pour la classification.

Je déclare que les exigences du 21.B.520 sont satisfaites et sur la base de l'étude satisfaisante du présent formulaire et des documents joints à la présente demande, je recommande la délivrance des documents demandés.

Fait à :

Le :

Par :

Signature :

**OU INVESTIGATIONS SUPPLÉMENTAIRES LANCÉES SUITE CONSTATATIONS NON-
CONFORMITÉS DU DOSSIER** (selon § 21.B.525)